

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 21 décembre 2007
(convocation du 10 décembre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HOURCQ Robert, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 30)
M. JUPPÉ Alain à M. VALADE Jacques (à cpter de 11 h 45)
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge (jusqu'à 10 h 30)
Mme. BOURRAGUE Chantal à Mme. CARLE DE LA FAILLE M. Claude
Mme. BRUNET Françoise à M. DAVID Jean-Louis
M. CANIVENC René à M. CASTEL Lucien
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à M. PETIT Alain

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette
M. FAYET Guy à M. CASTEX Régis
M. GOURGUÉS Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. HURMIC Pierre à Mme. NOËL Marie-Claude
M. JAULT Daniel à Mme. NABET Brigitte
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUANCARD Joël à M. DUCASSOU Dominique
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SIMON Patrick

LA SEANCE EST OUVERTE

Complexe Thermique des Hauts de Garonne - Approbation du principe de délégation de service public et de ses caractéristiques - Autorisation de lancement de la procédure.

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération du Conseil de Communauté du 21 décembre 2007, vous avez adopté le schéma de référence du Complexe Thermique des Hauts de Garonne pour la période 2009 à 2020.

Celui-ci prévoit notamment l'arrêt de la cogénération en base, une nouvelle chaufferie bois/gaz à Lormont et le passage du réseau de haute pression à l'horizon 2012, ainsi que la transformation de l'usine d'incinération en chaufferie bois en 2020, avec possibilité d'arrêt de l'usine à partir de 2016.

Les deux activités concernées (d'incinération des déchets et de chauffage urbain) qui sont soumises à de strictes règles de sécurité et de protection de l'environnement, ont actuellement une gestion séparée. Elles gagneraient à être regroupées en raison notamment de l'étroite et indissociable imbrication de leurs équipements sur une seule enceinte, ce qui aurait l'avantage d'éviter la multiplication des intervenants contractuels et de clarifier leurs relations. Ce regroupement devrait toutefois s'accompagner d'une comptabilité analytique afin d'affecter les dépenses à chaque service.

Il ressort du rapport du Comité de Pilotage, sur la comparaison des modes de gestion, que le mode de gestion du Complexe Thermique des Hauts de Garonne le plus adapté, notamment au regard des caractéristiques de l'opération est la gestion déléguée à un tiers dans le cadre d'une convention de délégation de service public régie par les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aussi, il est proposé de recourir à une délégation de service public. Pour ce faire, il convient de lancer dès à présent un appel à candidatures conformément aux dispositions des

articles L.1411-1 à L.1411-18 et R.1411-1 à R.1411-6 du Code général des collectivités territoriales.

Un approfondissement des conditions économiques comparatives entre la gestion en régie et la gestion déléguée permettra de déterminer, in fine, la solution la mieux adaptée.

Les principales caractéristiques des prestations qui seraient confiées au titulaire de la convention envisagée figurent au rapport ci-annexé.

Aussi :

- vu le rapport du Comité de Pilotage, ci-annexé, sur la comparaison des modes de gestion,
- vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 13 décembre 2007,
- vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 15 novembre 2007,

Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le principe d'une délégation de service public pour assurer la gestion du Complexe Thermique des Hauts de Garonne ;
- approuver les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire, décrites dans le rapport technique ci-annexé ;
- autoriser Monsieur le Président à lancer la procédure de délégation de service public et notamment les publicités nécessaires et à mener les négociations avec les différents candidats conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2007,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

| |
|---|
| <p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 15 JANVIER 2008</p> <p>PUBLIÉ LE : 15 JANVIER 2008</p> |
|---|

M. DIDIER CAZABONNE